



+ simple et + sûr : payez sur stationnement.gouv.fr !

Vous avez reçu à votre domicile un avis de paiement de forfait de post-stationnement ?

Payez-le en ligne !

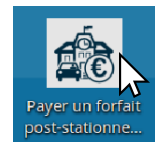
Vous avez besoin de l'avis et d'une carte bancaire valide.

À noter : Si vous contestez l'avis, vous devez introduire un recours administratif auprès du service dont relève l'agent l'ayant établi. L'adresse de ce service figure sur votre avis.

À noter : Pour payer un avertissement de forfait de post-stationnement majoré ou une amende, rendez-vous sur le site amendes.gouv.fr.

Accédez au service de paiement...

1 Cliquez sur le bouton « **Se connecter** » au centre de l'écran puis double-cliquez sur l'icône « **Payer un forfait post-stationnement** ».



2 Vous accédez au site stationnement.gouv.fr.

Saisissez le numéro de télépaiement (14+2+1+3+3+3 chiffres) et la clé (2 chiffres) figurant sur l'avis, en haut du feuillet « Modalités de paiement et contestation ».

Puis cliquez sur « Valider ».

Bonjour, vous êtes sur le site de télépaiement du forfait de post-stationnement

Ce site est entièrement sécurisé. Vous pouvez y régler tout avis de paiement du forfait de post-stationnement (FPS) qui vous a été adressé à domicile.

JE DOIS PAYER UN AVIS DE PAIEMENT OU RÉCUPÉRER UN JUSTIFICATIF DE PAIEMENT DU FPS

IMPORTANT Veuillez saisir ci-dessous le numéro de télépaiement ainsi que la clé :

Numéro de télépaiement

Clé

Où trouver le numéro de télépaiement et la clé ?

VALIDER

MODALITÉS DE PAIEMENT ET CONTESTATION

Comment régler votre FPS ?

Vous devez régler votre FPS auprès du Trésor public aux coordonnées dont le détail figure ci-dessous. Pour régler par smartphone, internet, téléphone ou auprès d'un centre des finances publiques, vous aurez besoin du numéro de télépaiement suivant :

Paiement par smartphone

Scannez le flashcode ci-contre ou saisissez l'URL suivante dans le navigateur de votre smartphone : <www.stationnement.gouv.fr>

Paiement par internet

Par carte bancaire sur le site internet : <www.stationnement.gouv.fr>

3 Vérifiez que les informations affichées correspondent à l'avis à payer puis cliquez sur « **Valider et payer** ».

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS DE L'AVIS DE PAIEMENT DU FPS

Merci de vérifier que les informations suivantes correspondent à l'avis de paiement que vous voulez payer :

Numéro de l'avis de paiement à régler
99999999999999 99 9 999 999 910 (clé télépaiement : 01)

Date d'envoi de l'avis de paiement
03/06/2018

Date de constatation du FPS
02/06/2018 à 11:31

Lieu du stationnement
Paris

Nom de la collectivité bénéficiaire du FPS
Paris

Montant de l'avis de paiement
45,00 €

ANNULER **VALIDER ET PAYER**



